



Bulletin Officiel

N°6366 Mercredi 02 Juin 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CITY CARS 5

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- 7

LA SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT -MONOPRIX- 13

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV 17

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

TUNISIAN PRUDENCE FUND 18

TUNISIAN EQUITY FUND 18

UGFS BONDS FUND 19

UGFS ISLAMIC FUND 19

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AMEN SELECTION 20

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES SANS APE

EMPRUNT SUBORDONNE BNA 2021-1 21

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1 28

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR
- FCP AMEN SELECTION
- FCPR PHENICIA SEED FUND
- FCPR PHENICIA FUND II

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour **le mardi 15 juin 2021, à neuf heures (9h)** au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un total bilan de 138.067.018 DT et faisant ressortir un résultat net de 20.728.502 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un total bilan de 152.477.028 DT et faisant ressortir un résultat net de 20.997.476 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2020	20.728.502 DT
Réserves pour réinvestissement exonéré	3.000.000 DT
Résultats reportés	7.996.664 DT
Bénéfice distribuable	<u>25.725.166 DT</u>
Réserves légales (Plafonnées)	0 DT
Dividendes de l'exercice 2020 (soit 0,830 DT par action)	<u>14.940.000 DT</u>
Solde à affecter aux résultats reportés	10.785.166 DT

Les dividendes correspondent à un dividende de 0,830 DT brut par action.

Le paiement aura lieu à partir de

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Prenant la parole, madame la Présidente informe les actionnaires que le mandat de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, après élection, Monsieur , CIN, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et ce pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2021, 2022 et 2023, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Etant précisé que cette nomination vient à la suite de l'élection de Monsieur, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires lors d'un vote.

NEUVIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés, dont le détail est consigné en Annexe.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-**

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2021, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

. Résultat net exercice 2020.....	201 122 641,255
. Résultats reportés de l'exercice 2019.....	+ 97 099 950,249
	298 222 591,504
. Réserve légale.....	- 4 950 000,000
	293 272 591,504
. Dividendes	- 176 962 500,000
. Résultats reportés de l'exercice 2020.....	116 310 091,504

<u>DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,715</u>
--

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Jean-Claude PALU
- Monsieur Michel PALU
- Monsieur Guy DE CLERCQ

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des Membres du Comité d'Audit de :

- Monsieur Jean-Claude PALU
- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Madame Laurence DEQUATRE représentant la Société Maghreb Investissement

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2020 à partir du jeudi 3 juin 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2020 du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan
(en dinar Tunisien)

Actifs	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	5 286 870,183	4 204 114,586
Moins : amortissements	-3 893 572,121	-3 689 588,121
	1 393 298,062	514 526,465
Immobilisations corporelles	528 057 160,491	485 242 982,901
Moins : amortissements	-271 816 176,462	-245 808 141,476
Moins : provisions	-705 431,810	-705 431,810
	255 535 552,219	238 729 409,615
Immobilisations financières	295 131 915,576	297 691 785,194
Moins : provisions	-12 714 225,000	-12 714 225,000
	282 417 690,576	284 977 560,194
Total des actifs immobilisés	539 346 540,857	524 221 496,274
Autres actifs non courants	3 858 808,368	4 195 718,629
	543 205 349,225	528 417 214,903
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	81 280 007,522	81 089 690,930
Moins : provisions	-970 118,183	-970 118,183
	80 309 889,339	80 119 572,747
Clients et comptes rattachés	103 536 452,503	98 144 077,431
Moins : provisions	-16 400 669,082	-11 137 711,364
	87 135 783,421	87 006 366,067
Autres actifs courants	23 044 598,935	34 407 745,419
Moins : provisions	-347 387,000	-347 387,000
	22 697 211,935	34 060 358,419
Placements et autres actifs financiers	3 675 583,050	3 675 583,050
Moins : provisions	-40 915,000	-40 915,000
	3 634 668,050	3 634 668,050
Liquidités et équivalents de liquidités	235 049 080,698	181 040 238,396
Total des actifs courants	428 826 633,443	385 861 203,679
	972 031 982,668	914 278 418,582
TOTAL DES ACTIFS	972 031 982,668	914 278 418,582

Bilan
(en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres		
Capital social	247 500 000,000	247 500 000,000
Réserves	33 458 771,134	28 508 771,134
Autres capitaux propres	154 733 228,000	154 949 962,000
Résultats reportés	116 310 091,504	97 099 950,249
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	552 002 090,638	528 058 683,383
Total des capitaux propres avant affectation	552 002 090,638	528 058 683,383
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Autres passifs financiers	67 359 445,903	63 103 686,138
Provisions	13 698 887,000	13 698 887,000
Total des passifs non courants	81 058 332,903	76 802 573,138
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 296 782,461	58 489 608,001
Autres passifs courants	282 088 462,250	230 919 414,729
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 586 314,416	20 008 139,331
Total des passifs courants	338 971 559,127	309 417 162,061
TOTAL DES PASSIFS	420 029 892,030	386 219 735,199
Total des capitaux propres et des passifs	972 031 982,668	914 278 418,582

3-L'état d'évolution des capitaux propres

	en dinars									
DECISION DE L'AGO DU 27/05/2020	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATI ON	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSE MENT DISPONIBLE	RESERVES SPECIALE D'INVESTISSE MENT	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	SUBVENTION D'INVESTISS EMNT	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2020 AVANT AFFECTATION	247 500 000,000	19 800 000,000	8 708 771,134	0,000	0,000	154 327 030,000	406 198,000	97 099 950,249	201 122 641,255	728 964 590,638
RESERVES LEGALES		4 950 000,000							-4 950 000,000	0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE									0,000	0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL									0,000	0,000
RESERVES SPECIALE D'INVESTISSEMENT										0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0,000
RESULTATS REPORTES								196 172 641,255	-196 172 641,255	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE								-176 962 500,000		-176 962 500,000
SOLDE AU 31/12/2020 APRES AFFECTATION DE L'AGO	247 500 000,000	24 750 000,000	8 708 771,134	0,000	0,000	154 327 030,000	406 198,000	116 310 091,504	0,000	552 002 090,638

4- La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Représentant	Expiration du mandat (exercice)	Administrateur dans d'autres sociétés filiales du Groupe
M. Mohamed BOUSBIA	Président du Conseil	Lui-même	2022	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Jésus, Sébastien dit Pierre CASTEL	Administrateur	Lui-même	2022	S.P.D.I.T.
M. Mustapha ABDELMOULA	Administrateur	Lui-même	2021	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Jean-Claude PALU	Administrateur	Lui-même	2023	S.P.D.I.T. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Michel PALU	Administrateur	Lui-même	2023	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N.
M. Guy DE CLERCQ	Administrateur (Président-Directeur Général des Brasseries et Glacières Internationales)	Lui-même	2023	S.P.D.I.T. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / S.T.B.N. / SOSTEM
M. Gilles MARTIGNAC	Administrateur	Les Brasseries et Glacières Internationales	2021	S.E.A.B.G.
M. Habib BOUZOUITA	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	Lui-même	2022	-
M. Mounir BEN MILAD	Administrateur indépendant	Lui-même	2022	-
Mme Laurence DEQUATRE	Administrateur	La société Maghreb Investissement	2022	-
M. Habib BEN HADJ KOUIDER	Administrateur	Banque Nationale Agricole	2021	-
M. Mohamed Mehdi MASMOUDI	Administrateur (Directeur Général de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances)	Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	2021	-

2021- AS -0757

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2021, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au bulletin officiel du registre national des entreprises n° 85 en date du 23/4/2021 et au JORT N° 35 du 30/04/2021.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation et approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Ordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de 15 723 655 Actions et que le quorum est de 78,74 % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2020, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2020, faisant ressortir pour l'exercice 2020 un résultat net après impôt de - 644 057,802 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt de - 8 545 424,006 Dinars .

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à - 644 057,802 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	- 644 057,802 Dinars
Résultats reportés	5 566 031,818 Dinars
Total à affecter	4 921 974,016 Dinars

Affectation

• Résultats reportés	4 921 974,016 Dinars
Total affecté	4 921 974,016 Dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2020 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration avec l'exercice présent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs :

- Mohamed Ali MABROUK
- Nabil CHETTAOUI
- Mohsen ZRELLI
- Stéphane MAQUAIRE
- Elyes JOUINI
- Société Exis représentée par M. Mohamed YOUSFI

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2021 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(En dinars)

	31-déc-20	31-déc-19	CAPITAUX PROPRES ET	31-déc-20	31-déc-19
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES		
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	4 279 174	4 279 174	Capital social	39 938 746	39 938 746
Amortissements	-4 009 860	-3 862 122	Actions propres	47 006	47 006
			Autres capitaux propres	14 683 158	14 683 158
			Résultats reportés	4 921 974	5 566 032
Immobilisations corporelles	210 207 616	204 340 063	Total capitaux propres	59 590 884	60 234 942
Amortissements	-122 785 946	-110 514 185			
			Résultat de l'exercice	0	0
Immobilisations financières	63 824 582	63 802 301			
Provisions	-2 784 165	-2 784 165	Résultat de l'exercice	0	0
Total des actifs immobilisés	148 731 400	155 261 066			
Autres actifs non courants	4 636 856	4 376 492	Total des capitaux prop	59 590 884	60 234 942
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	153 368 256	159 637 559			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Valeurs d'exploitation	74 531 747	72 181 586			
Provisions	-3 478 726	-3 828 657	PASSIFS NON COURANTS		
Clients	9 851 459	8 516 052	Emprunts bancaires	38 216 876	45 107 979
Provisions	-2 730 585	-2 651 268	TOTAL DES PASSIFS NO	38 216 876	45 107 979
Autres actifs courants	13 253 497	11 895 445	PASSIFS COURANTS		
Provisions	-658 638	-658 638	Fournisseurs et comptes r	96 044 788	96 784 383
			Autres passifs courants	33 549 131	32 785 892
Placements et autres actifs financiers	96 363	97 541	Concours bancaires et aut	34 237 334	26 552 313
Liquidités et équivalents de liquidité	17 405 642	16 275 887	TOTAL DES PASSIFS CO	163 831 254	156 122 587
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	108 270 758	101 827 949	TOTAL DES PASSIFS	202 048 130	201 230 566
TOTAL DES ACTIFS	261 639 014	261 465 508	TOTAL DES CAPITAUX F	261 639 014	261 465 508

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Réserve spéciale	Réserves pour reinvest.	Réserve Ordinaires	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultat reportés actions propres	Fonds Social	Total
Solde au 31/12/2020 avant affectation du résultat	39 938 746	3 993 875	0	11 282 000	2 550 298	5 566 032	-3 143 015	-644 058	0	47 006	0	0	59 590 884
Affectation du résultat 2020:								0					0
- Affectation reports à nouveau			0	0	0	0		0	0		0		0
- Réserves		0	0	0		0		0	0			0	0
- Dividendes								0	0				0
- Reports à nouveau						-644 058		644 058	0				0
Solde au 31/12/2020 après affectation du résultat	39 938 746	3 993 875	0	11 282 000	2 550 298	4 921 974	-3 143 015	0	0	47 006	0	0	59 590 884

4. **La liste des membres du Conseil d'administration :**

ADMINISTRATEURS	Mandat	Principales activités	Mandats dans d'autres sociétés
Mr. Nabil CHETTAOUI	2021-2022-2023	DG EXIS	- Administrateur - MEDDIS
Mr. Mohamed Ali MABROUK	2021-2022-2023	PDG	- Président du Conseil d'Administration EXIS - PDG STE COMIT - PDG STE IFICO - Administrateurs divers Sociétés
Mr. Mohsen ZERELLI	2021-2022-2023	PDG	- PDG STE COPIT - PDG STE THP - PDG STE SOTRABAT IMMO - PDG STE FLY INTER - Gérant STE TYC
Mr. Stéphane MAQUAIRE	2021-2022-2023	PDG de Carrefour Argentina (INC), Argentine	- Administrateur de l'Institut Français de la Mode - Membre de l'Advisory Board de Orchestra-Premaman
Mr. Elyes JOUINI	2021-2022-2023	Professeur des universités	- Administrateur Institut Tunis Dauphine - Administrateur Banque de Tunisie - Administrateur Oddo-BHF Tunisie - Administrateur et vice-président, Institut Louis Bachelier (association), - Administrateur Université Paris-Dauphine (établissement public), - Membre du directoire de la Fondation du risque (fondation d'utilité publique),
La Société EXIS	2021-2022-2023	Sté mère de la SNMVT MPX	- R.A.S

2021- AS -0758

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006
Siège social : Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2021

RESOLUTION 1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve à l'unanimité de ses membres, dans leur intégralité et tels qu'ils sont présentés les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2020 ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports.

RESOLUTION 2

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité de ses membres, la capitalisation de l'intégralité des sommes distribuables qui s'élèvent à **449 332 dinars**.

RESOLUTION 3

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

RESOLUTION 4

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, décide d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 d'un montant net de 500 dinars par administrateur présent.

RESOLUTION 5

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, confère au porteur d'une copie ou extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales requises.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –NORTH AFRICA « UGFS–NA » en sa qualité de gestionnaire de TUNISIAN PRUDENCE FUND porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'elle a conclu une convention avec l'intermédiaire en bourse MAC SA le désignant prestataire des services de passation et d'exécution des ordres en bourse du fonds.

2021- AS -0760

AVIS DES SOCIÉTÉS

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

TUNISIAN EQUITY FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte en état de liquidation

Agrément du CMF n°19-2009 du 10 juin 2009

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –NORTH AFRICA « UGFS–NA » en sa qualité de gestionnaire de TUNISIAN EQUITY FUND porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'elle a conclu une convention avec l'intermédiaire en bourse MAC SA le désignant prestataire des services de passation et d'exécution des ordres en bourse du fonds.

2021- AS -0761

AVIS DES SOCIÉTÉS

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

UGFS BONDS FUND

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire
Agrément du CMF n°25-2015 du 30 avril 2015

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –NORTH AFRICA « UGFS–NA » en sa qualité de gestionnaire de UGFS BONDS FUND porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'elle a conclu une convention avec l'intermédiaire en bourse MAC SA le désignant prestataire des services de passation et d'exécution des ordres en bourse du fonds.

2021- AS -0762

AVIS DES SOCIÉTÉS

AJOUT D'UN INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'EXECUTION DES ORDRES

UGFS ISLAMIC FUND

Fonds Commun de Placement islamique de catégorie mixte
Agrément du CMF n°35-2013 du 26 septembre 2013

Adresse : Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –NORTH AFRICA « UGFS–NA » en sa qualité de gestionnaire de UGFS ISLAMIC FUND porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'elle a conclu une convention avec l'intermédiaire en bourse MAC SA le désignant prestataire des services de passation et d'exécution des ordres en bourse du fonds.

2021- AS -0763

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AMEN SELECTION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°25-2016 du 23 juin 2016

ADRESSE : AVENUE MOHAMED V-IMMEUBLE AMEN BANK- TOUR C -1002 TUNIS

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN SELECTION** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2020 fixés à **1,594 dinar par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **2 juin 2021** aux guichets du gestionnaire.

La présente distribution de dividendes n'étant pas conforme aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif en matière de délais, le Conseil du Marché Financier a rappelé à l'ordre le gestionnaire du fonds afin qu'il se conforme scrupuleusement à la réglementation en vigueur.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

**Emission d'un « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 »
de 50MDT susceptible d'être porté à 70MDT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie le 09/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 06/05/2021 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50MDT susceptible d'être porté à 70MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,6% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,8% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,1% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
D	7 ans dont 2 ans de grâce	9,3% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à 70 millions de dinars divisé en 700 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 31/05/2021 auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le 04/06/2021. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 70MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/06/2021, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 04/06/2021, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 09/06/2021 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titre de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/06/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **04/06/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 8,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 8,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie D exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,3% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et C et à la troisième année pour la catégorie B et D. L'emprunt sera amorti en totalité le **04/06/2026** pour la catégorie A et C et le **04/06/2028** pour la catégorie B et D.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **04 juin** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/06/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **04/06/2022** pour la catégorie A et C et le **04/06/2024** pour la catégorie B et D.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,8% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,1% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,3% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'avril 2021, qui est égale à 6,448%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,698%** pour la catégorie **A**, de **8,948%** pour les catégories **B** et **C**, **9,198%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C** et **2,75%** pour la catégorie **D**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A et C;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B et D.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A et C;
- 5 ans pour la catégorie B et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 2,701 années pour les catégories A ;
- 4,196 années pour la catégorie B ;
- 2,687 années pour la catégorie C ;
- 4,159 années pour la catégorie D.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

→ **Rang de créance** : En cas de liquidation de la BNA, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang** : La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Subordonné BNA 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

→ **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)

→ **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0732

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à
120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,85% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021-AS-0662

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	203,085	203,113		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	138,665	138,685		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,968	115,981		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	124,196	124,216		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,369	121,382		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,927	119,948		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,525	116,539		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,411	47,415		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,836	33,841		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,679	114,694		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,895	17,897		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,908	127,921		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,185	1,185		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,715	121,732		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,841	11,843		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	170,282	170,080		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,798	11,799		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,941	96,955		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,891	1,893		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,412	64,418		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	135,644	135,596		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	107,201	107,093		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,876	107,891		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	142,084	141,990		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	539,668	539,348		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	139,297	139,550		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	173,727	173,387		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,344	95,184		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,601	127,650		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	172,660	172,329		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,247	152,279		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,041	23,021		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,672	90,776		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2221,166	2221,285		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	131,356	130,985		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	223,704	223,150		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,989	2,979		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,679	2,673		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	67,205	66,851		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,279	1,282		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,295	1,293		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,245	1,245		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,223	1,223		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,943	116,004		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1203,070	1199,470		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,706	13,740		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,376	10,362		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	91,561	91,349		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	106,880	106,892
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	99,032	99,044
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,884	109,900
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	101,815	101,829

57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	103,323	103,341
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	106,631	106,645
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,227	103,242
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,515	100,528
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,331	104,337
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,716	103,730
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,442	105,458
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	103,700	103,711
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	102,868	102,879
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,229	102,243
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	102,055	102,067
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	100,962	100,974
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	104,840	104,851
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	101,450	101,464
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	100,382	100,394
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	104,922	104,932
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,857	100,867
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,648	106,660
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,186	103,201
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	105,621	105,636
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	107,545	107,539
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,070	65,170
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,205	93,084
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,753	17,766
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	296,686	297,067
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2255,661	2257,922
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,549	70,670
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,849	54,874
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,043	106,087
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,700	11,703
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	13,958	13,952
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,148	16,088
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	14,008	13,970
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	143,577	143,560
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,734	9,705
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	100,181	100,497
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	78,482	78,317
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	79,153	79,046
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	98,738	98,912
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,852	94,641
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,380	10,368
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	101,727	101,439
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	148,272	148,174
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	106,611	106,582
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,370	117,938
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	122,240	121,328
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	198,291	196,268
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	181,789	179,520
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	172,206	169,203
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,809	23,702
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,110	137,684
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	157,893	156,720
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346			
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5517,353	5511,626
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5695,043	5695,758
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	91,540	90,033
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4698,159	4688,882
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,386	10,390
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	171,459	165,203
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	10978,444	10972,791
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	125,986	126,222

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2020, la proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif représente **78,91%**, soit en dessous du taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 mars 2021

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	25 890 420,177	17 675 555,104
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		20 737 863,781	14 574 232,962
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		5 152 556,396	3 101 322,142
AC2	DISPONIBILITES	AC2	378 089,219	170 828,178
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	11 507,643	248 596,338
TOTAL ACTIF			26 280 017,039	18 094 979,620
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	26 766,309	21 459,001
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	551 189,846	77 073,047
TOTAL PASSIF			577 956,155	98 532,048
ACTIF NET			25 702 060,884	17 996 447,572
CP1	CAPITAL	CP1	25 384 253,997	17 510 795,732
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	317 806,887	485 651,840
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		318 281,338	485 816,403
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-474,451	-164,563
ACTIF NET			25 702 060,884	17 996 447,572
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			26 280 017,039	18 094 979,620

ETAT DE RESULTAT		Note	31/12/2020	31/12/2019
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	650 514,020	731 526,087
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		459 898,100	545 318,155
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		190 615,920	186 207,932
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			650 514,020	731 526,087
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-297 187,114	-218 060,381
REVENU NET DES PLACEMENTS			353 326,906	513 465,706
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-35 045,568	-27 649,303
RESULTAT D'EXPLOITATION			318 281,338	485 816,403
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-474,451	-164,563
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			317 806,887	485 651,840
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		474,451	164,563
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-1 031 668,862	-835 300,061
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-90 148,099	-387 245,980
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-37 838,548	-32 235,212
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-841 374,171	-768 964,850

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2020	31/12/2019
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-841 374,171	-768 964,850
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	318 281,338	485 816,403
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-1 031 668,862	-835 300,061
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-90 148,099	-387 245,980
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-37 838,548	-32 235,212
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 546 987,483	7 665 161,377
	SOUSCRIPTIONS	8 546 987,483	7 665 161,377
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	8 496 870,000	7 256 950,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-269 854,004	334 461,369
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	320 445,938	73 914,571
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-474,451	-164,563
	RACHATS	0,000	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	0,000	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	0,000	0,000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	7 705 613,312	6 896 196,527
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	17 996 447,572	11 100 251,045
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	25 702 060,884	17 996 447,572
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 764 218	1 038 523
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	2 613 905	1 764 218
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	10,200	10,688
B-	FIN DE L'EXERCICE	9,832	10,200
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-3,61%	-4,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
AC1-1 Actions et Droits rattachés		22,419,422.537	20,737,863.781	80.69%
ASSAD	57,740	338,299.464	256,365.600	1.00%
ATTIJARI BANK	27,993	989,261.914	777,533.568	3.03%
BIAT	21,905	2 375,989.557	2,052,323.260	7.99%
BT	77,600	573,951.888	524,576.000	2.04%
CARTHAGE CEMENT	38,000	71,000.000	70,946.000	0.28%
DELICE HOLDING	88,500	1,217,513.113	1,313,959.500	5.11%
EURO-CYCLES	36,550	806,555.953	938,969.500	3.65%
I.C.F	5,150	636,379.440	360,082.850	1.40%
LANDOR	38,000	302,346.678	276,754.000	1.08%
MAGASIN GENERAL	8,580	299,532.430	166,366.200	0.65%
MAGHREBIA	618	34,299.000	35,936.082	0.14%
MONOPRIX	42,500	342,339.908	260,057.500	1.01%
ONE TECH HOLDING	128,600	1,799,547.879	1,544,100.200	6.01%
PGH	140,490	1,629,783.384	1,456,740.810	5.67%
S.A.H TUNISIE	168,600	1,969,137.991	2,070,239.400	8.05%
S.A.M	47,929	152,721.360	129,839.661	0.51%
SFBT	75,463	1,198,893.553	1,434,551.630	5.58%
SOMOCER	107,200	106,228.000	106,235.200	0.41%
SOTIPAPIER	335,500	2,099,880.055	1,540,951.500	6.00%
SOTRAPIL	34,300	470,129.965	408,958.900	1.59%
SOTUVER NG 2020	34,125	209,196.000	223,518.750	0.87%
SOTUVER	156,700	963,119.067	1,094,706.200	4.26%
TELNET HOLDING	26,000	233,002.101	218,192.000	0.85%
TPR	396,600	1,626,966.913	1,650,649.200	6.42%
UIB	45,570	968,120.365	777,925.470	3.03%
UNIMED	107,800	1,005,226.559	1,047,384.800	4.08%
AC1-B Emprunts d'Etat		4,888,585.300	5,152,556.396	20.05%
BTA 6.5 % JUIN 2025 (1)	1,641	1,481,987.100	1,562,269.766	6.08%
BTA 6.7% AVRIL 2028	1,912	1,799,198.200	1,873,042.258	7.29%
BTA 7.2% MAI 2027 (1)	1,800	1,607,400.000	1,687,315.316	6.56%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			29,929.056	0.12%
Total portefeuille titres		27,308,007.837	25,890,420.177	100.73%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31.12.2020, à **64,216.260 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2020 à **29,929.056 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2019	18,110,107.586	121,192.096	-555,744.578	17,675,555.104	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	12,064,865.550			12,064,865.550	
Emprunt d'Etat (BTA)	8,883,387.100			8,883,387.100	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-4,793,727.399			-4,793,727.399	-89,403.099
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-6,956,625.000			-6,956,625.000	-745.000
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
* Variation des plus ou moins-values latentes			-1,031,668.862	-1,031,668.862	
* Variations des intérêts courus		48,633.684		48,633.684	
Solde au 31 décembre 2020	27,308,007.837	169,825.780	-1,587,413.440	25,890,420.177	-90,148.099

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **650,514.020 Dinars** au 31.12.2020 contre **731,526.087 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Revenus des actions	459,898.100	545,318.155
· Dividendes	459,898.100	545,318.155
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	190,615.920	186,207.932
· Intérêts courus	73,406.166	16,123.500
· Intérêts échus	117,209.754	170,084.432
TOTAL	650,514.020	731,526.087

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, **378,089.219 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020, à **11,507.643 Dinars** contre **248,596.338 Dinars** au 31.12.2019, et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	5,554.827	11,747.947
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	5,952.816	236,848.391
Total	11,507.643	248,596.338

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2020, à **297,187.114 Dinars** contre **218,060.381 Dinars** au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	267,468.400	196,254.341
Rémunération du dépositaire	29,718.714	21,806.040
Total	297,187.114	218,060.381

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020 à **35,045.568 Dinars** contre **27,649.303 Dinars** au 31.12.2019, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
Redevance CMF	25,105.324	18,371.000
Rémunération CAC	9,530.806	9,076.733
Charges Diverses	409.438	201.570
Total	35,045.568	27,649.303

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020. à **577,956.155 Dinars** contre **98,532.048 Dinars** au 31.12.2019, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	26,766.309	21,459.001
PA 2	Autres créditeurs divers	551,189.846	77,073.047
TOTAL		577,956.155	98,532.048

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2020 à **26,766.309 Dinars** contre **21,459.001 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Gestionnaire/Commission fixe	24,089.679	19,313.099
Dépositaire	2,676.630	2,145.902
Total	26,766.309	21,459.001

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2020, à **551,189.846 Dinars** contre **77,073.047 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
État, impôts et taxes	4,333.423	2,452.698
Redevance CMF	2,190.166	1,513.894
Honoraires CAC	9,679.011	9,076.133
Autres créditeurs divers	210.386	102.148
Sommes à régler/Achat d'actions en bourse	534,776.860	63,928.174
Total	551,189.846	77,073.047

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2020, se détaillent comme suit :

	2020	2019
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	17,642,180.000	10,385,230.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	1,764,218	1,038,523
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	168	164
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	8,496,870.000	7,256,950.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	849,687	725,695
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	-	-
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	-	-
<u>Capital fin de l'exercice</u>	25,384,253.997	17,510,795.732
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	26,139,050.000	17,642,180.000
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	-1,740,588.700	-311,079.187
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisées ⁽²⁾	985,792.697	179,694.919
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	2,613,905	1,764,218
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	196	168

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **-1,740,588.700 Dinars** au 31/12/2020 contre **-311,097.187 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-311,079.187	609,240.697
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	-1,159,655.509	-1,254,781.253
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,031,668.862	-835,300.061
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-90,148.099	-387,245.980
§ Frais de négociation de titres	-37,838.548	-32,235.212
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-269,854.004	334,461.369
§ Aux émissions	-269,854.004	334,461.369
§ Aux rachats	0.000	0.000
Total des sommes non capitalisables	-1,740,588.700	-311,079.187

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2020 à **985,792.697 Dinars** contre **179,694.919 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31.12.2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	179,694.919
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	485,651.840^(*)
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	320,445.938
§ Aux émissions	320,445.938
§ Aux rachats	0.000
Total des sommes capitalisées	985,792.697

(*) Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2019 capitalisées conformément à la décision du CA du 26/02/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2019	485,816.403
Régularisation du résultat capitalisable	-164,563
Sommes capitalisées- Exercice 2019	485,651.840

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Résultat capitalisable de l'exercice	318,281.338	485,816.403
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-474.451	-164.563
Sommes capitalisables	317,806.887	485,651.840

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	0.249	0.415	0.437
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0.114	-0.124	-0.322
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	0.135	0.291	0.115
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0.013	-0.016	-0.020
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	0.122	0.275	0.095
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.007
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisables de l'exercice	0.122	0.275	0.102
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.000	0.000	-0.007
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0.395	-0.473	0.269
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.034	-0.220	0.596
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-0.014	-0.018	-0.043
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.444	-0.711	0.822
Résultat net de l'exercice	-0.322	-0.436	0.917
<input type="checkbox"/> Résultat non capitalisables de l'exercice	-0.444	-0.711	0.822
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non capitalisable	-0.046	-0.052	-0.236
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables de l'exercice	-0.491	-0.763	0.586
<input type="checkbox"/> Distribution des dividendes	0.000	0.000	0.000
Valeur Liquidative	9.832	10.200	10.688

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.198%	1.200%	2.758%
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0.141%	0.152%	0.171%
<input type="checkbox"/> Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1.283%	2.673%	0.813%
<input type="checkbox"/> Actif net moyen	24,805,940.890	18,176,845.573	12,133,713.538

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La gestion comptable du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

FCP AMEN SELECTION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP AMEN SELECTION** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 211 435 Dinars**, un actif net de **1 191 091 Dinars** et un résultat net déficitaire de **45 405 Dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **AMEN SELECTION** », au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « **FCP AMEN SELECTION** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable
- Les emplois des liquidités et disponibilités représentent **21,01%** de l'actif total au 31 décembre 2020, se situant ainsi au-dessus de taux limite de 20% de l'actif fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du **FCP AMEN SELECTION** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Kais BOUHAJJA

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Notes	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
ACTIF			
Portefeuille Titres	3.1.1	953 620	1 050 438
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		792 620	869 222
Obligations et valeurs assimilées		161 000	181 216
Placements monétaires et disponibilités	3.1.2	254 515	260 068
Placements monétaires		0	253 428
Disponibilités		254 515	6 640
Autres actifs	3.1.3	3 300	2 300
TOTAL ACTIFS		1 211 435	1 312 806
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.1.4	19 351	4 946
Opérateurs créditeurs		19 351	4 946
Autres créditeurs divers	3.1.5	993	2 011
Autres créditeurs divers		993	2 011
TOTAL PASSIF		20 344	6 957
ACTIF NET			
Capital	3.1.6	1 168 955	1 259 490
Sommes distribuables		22 136	46 359
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		22 136	46 359
ACTIF NET		1 191 091	1 305 849
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 211 435	1 312 806

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

		Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	3.2.1	33 261	57 400
Revenus des placements monétaires	3.2.2	7 019	25 395
Total des revenus des placements		40 280	82 795
Charges de gestion des placements	3.2.3	16 547	23 504
Revenus nets des placements		23 733	59 291
Autres charges	3.2.4	1 505	2 319
Résultat d'exploitation		22 228	56 972
Régularisation du résultat d'exploitation		-92	-10 613
Sommes distribuables de l'exercice	3.2.5	22 136	46 359
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		92	10 613
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		39 456	17 701
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-105 751	-95 117
Frais de négociation de titres		-1 338	-1 610
Résultat net de l'exercice		-45 405	-22 054

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-45 405	-22 054
Résultat d'exploitation	22 228	56 972
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 456	17 701
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-105 751	-95 117
Frais de négociation de titres	-1 338	-1 610
Distribution dividende	-46 358	-37 023
Transactions sur le capital	-22 995	-469 364
Souscriptions	0	18 715
Capital	0	20 000
Régularisation des sommes non distribuables	0	-1 801
Régularisation des sommes distribuables	0	516
Rachats	-22 995	-488 079
Capital	-29 300	-568 200
Régularisation des sommes non distribuables	5 136	65 562
Régularisation des sommes distribuables	-92	-11 129
Droit de sortie	1 261	25 688
Variation de l'actif net	-114 758	-528 442
Actif net		
En début de l'exercice	1 305 849	1 834 291
En fin de l'exercice	1 191 091	1 305 849
Nombre de parts		
En début de l'exercice	14 180	19 662
En fin de l'exercice	13 887	14 180
Valeur liquidative	85,770	92,090
Taux de rendement	-3,31%	0,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31-12-2020

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCP AMEN SELECTION** » arrêtée au 31 décembre 2020, dont le bilan présente un total **1 211 435 DT**, l'état de résultat présente un résultat net déficitaire de **45 405 DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **-114 758 DT**.

1. Présentation du Fonds

FCP AMEN SELECTION est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif, il a été constitué le **6 juin 2017**

Il a été ouvert au public le **04 Juillet 2017** avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN SELECTION
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16 à 18** relatives aux **OPCVM**.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

Les intérêts sur les placements en Obligations et Valeur similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Évaluation des placements en obligation et valeur assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « **FCP AMEN SELECTION** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal

3. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

3.1 Notes sur le bilan

3.1.1 : Portefeuille Titres

3.1.1.1 Actions et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'Actif Net
Actions				
AMEN BANK	4 710	131 006	100 633	8,45%
ASS.MAGHREBIA	27	1 499	1 570	0,13%
ATTIJARI BANK	600	27 768	16 666	1,40%
BH BANK	2 911	55 755	26 476	2,22%
BIAT	1 050	160 651	98 376	8,26%
DELICE HOLDING	1 300	17 230	19 301	1,62%
EURO-CYCLES	3 200	56 983	82 208	6,90%
I.C.F	30	5 720	2 098	0,18%
SAH LILAS	5 500	65 207	67 535	5,67%
ONE TECH HOLDING	8 500	147 898	102 060	8,57%
SFBT	6 000	89 314	114 059	9,58%
SOTIPAPIER	5 000	32 700	22 965	1,93%
SOTRAPIL	946	14 712	11 279	0,95%
SOTUVER	6 950	56 346	48 553	4,08%
SOTUVER NG20	1 519	0	9 949	0,84%
TELNET HOLDING	6 175	59 767	51 821	4,35%
UIB	1 000	34 696	17 071	1,43%
Total		957 253	792 620	66,55%

3.1.1.2 Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'Actif Net
AMEN BANK 2020-03	200	20 000	20 071	1,69%
ATL 2019 -1A	1 000	80 000	80 529	6,76%
UNIFAC2018B	1 000	60 000	60 400	5,07%
Total		160 000	161 000	13,52%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	335 371
Obligations	20 000
Total	355 371

2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	451 429	345 678	-105 751
Total	451 429	345 678	-105 751

3- Le montant de remboursement en Emprunt obligataire est de 40 000 Dinars

3.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **254 515 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net
Disponibilités	254 515	21,37%
Total	254 515	21,37%

3.1.3 : Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **3 300 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Intérêt courus/compte rémunéré	3 300	2 300
Total	3 300	2 300

3.1.4 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **19 351 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Gestionnaire	18 478	4 290
Dépositaire	873	656
Total	19 351	4 946

3.1.5 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **993 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Retenue à la source	871	1 876
Autres créditeurs	122	135
Total	993	2 011

3.1.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2020	
Montant	1 259 490
Nombre des parts	14 180
Nombre de Porteurs de Parts	10(*)
)Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	-29 300
Nombre des parts rachetés	-293
Nombre de Porteurs de Parts sortants	-1
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-105 751
Régularisation des sommes non distribuables	5 136
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	39 456
Frais de négociation des titres	-1 338
Droit de sortie	1 261
Capital au 31/12/2020	
Montant	1 168 955
Nombre des parts	13 887
Nombre de Porteurs de Parts	9

(*) Nombre de Porteurs de Parts corrigé par rapport à l'exercice 2019.

3.2 Notes sur l'état de résultat

3.2.1 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	18 027	44 905
Revenus des obligations	15 234	12 495
Total	33 261	57 400

3.2.2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus placement à terme	6 019	23 695
Revenus autres placement monétaire	1 000	1 700
Revenus certificat de dépôt	0	0
Total	7 019	25 395

3.2.3 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,15% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds avec un minimum de 2 000 dinars par an. Il perçoit également une commission de clearing de 300 dinars (HT) par an.

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	14 187	18 372
Rémunération du dépositaire	2 360	5 132
Total	16 547	23 504

3.2.4 : Autres charges d'exploitation :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2020	01/01/2019
	au	au
	31/12/2020	31/12/2019
Redevance du CMF	1 192	1 544
Services bancaires et assimilés	254	523
TCL	59	252
Total	1 505	2 319

3.2.5 : Sommes distribuables

Les sommes distribuables se présentent comme suit :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2020	01/01/2019 au
	au	31/12/2019
	31/12/2020	
Résultat d'exploitation	22 228	56 972
Régularisation du résultat d'exploitation	-92	-10 613
Total	22 136	46 59

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
Revenus du portefeuille-titres	2,395	4,048	0,218	0,000
Revenus des placements monétaires	0,505	1,791	3,164	1,083
Total des revenus de placements	2,901	5,839	3,382	1,083
Charges de gestion des placements	-1,192	-1,658	-1,326	-0,626
Revenus Nets des placements	1,709	4,181	2,056	0,457
Autres charges	-0,108	-0,164	-0,169	-0,042
Résultat d'exploitation	1,601	4,018	1,887	0,415
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,748	-0,005	0,166
Sommes distribuables de l'exercice	1,594	3,269	1,882	0,581
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,841	1,248	-11,283	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-7,615	-6,708	-1,249	0,358
Frais de négociation de titres	-0,096	-0,114	-0,366	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-4,870	-5,573	-12,898	0,362
Résultat net de l'exercice	-3,270	-1,555	-11,011	0,777
Droits d'entrée et droits de sortie	0,091	1,812	1,182	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-4,779	-3,761	-11,716	0,362
Régularisation du résultat non distribuable	0,135	1,174	2,549	0,214
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,644	-2,587	-9,167	0,576
Distribution de dividendes	3,269	1,883	0,580	0,000
Valeur liquidative	85,770	92,090	93,291	101,156
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,39%	1,52%	1,25%	0,82%
Autres charges/ actif net moyen	0,13%	0,15%	0,16%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,86%	3,69%	1,78%	0,54%
Nombre de part	13 887	14 180	19 662	15 651
Actif net moyen	1 193 567	1 543 468	2 090 381	1 191 341

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA SEED FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par le Conseil d'Administration de la société qui gère le fonds « Phénicia Seed Fund », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4.178.567 dinars, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 466.827 dinars.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « Phénicia Seed Fund » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 6 aux états financiers dans laquelle la direction du gestionnaire a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus Covid-19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée du fait de cette observation.

Durée de vie du fonds

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée de vie initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, et a donc pris fin le 19 septembre 2017. Cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2017, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2018.

Aussi, courant l'exercice 2018, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Courant 2019 et 2020, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds respectivement jusqu'au 31 décembre 2020 et jusqu'au 19 septembre 2021.

Par ailleurs, et vu que la liquidation du fonds avant cette échéance semble être difficile, le gestionnaire a l'intention de procéder à une autre demande de prorogation d'une année pour une maturité au 19 septembre 2022. Cette possibilité n'est pas en contradiction avec les textes régissant les fonds d'amorçage.

Au cas où le gestionnaire n'arrive pas à concrétiser cette prorogation, le fonds serait mis en liquidation à partir de la date du 19 septembre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de Gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds « Alternative Capital Partners S.A », sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « Phenicia Seed Fund ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :
C.A.F Conseil Audit Formation

Abir MATMTI
Associée

BILAN AU 31 DECEMBRE
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres	5-1-1	4 727 500	5 152 330
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-2	3 953 500	4 378 330
b - Obligations et valeurs assimilées		774 000	774 000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		368 781	257
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	5-1-3	368 781	257
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 096 281	5 152 587
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	908 755	696 000
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	8 960	8 960
TOTAL PASSIF		917 715	704 960
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	6 762 250	6 564 483
a - Capital		8 209 750	8 209 750
b- Réserves non distribuables		(1 447 500)	(1 645 267)
CP 2 - Résultats Cumulés		(2 583 684)	(2 116 856)
a - Résultat net des exercices antérieurs		(2 116 857)	(1 872 647)
b- Résultat de l'exercice		(466 827)	(244 209)
ACTIF NET		4 178 566	4 447 627
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 096 281	5 152 587

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 Décembre
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>	-	127
a - Dividendes	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	127
c - Revenus des autres valeurs	-	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	10	10
Total des revenus des placements	10	137
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	(203 290)	(235 009)
Revenu net des placements	(203 280)	(234 872)
PR 3 - Autres produits	-	-
CH 2 - Autres charges	(9 530)	(9 337)
Résultat d'exploitation	(212 810)	(244 209)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(212 810)	(244 209)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-
Moins values réalisées sur cession des titres Frais de négociation	(254 017)	-
Résultat net de l'exercice	(466 827)	(244 209)

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(269 060)	(419 209)
a - Résultat d'exploitation	(212 810)	(244 209)
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	197 767	(175 000)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(254 017)	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
a- Souscriptions		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
b- Rachats		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(269 060)	(419 209)
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	4 447 627	4 866 836
b - en fin d'exercice	4 178 567	4 447 627
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	420,930	448,033

« La valeur liquidative de la Part au 31/12/2020 est égale à 420,930 DT. La valeur liquidative calculée sur la base des Parts A uniquement est égale à 423,15 soit 51,22% du nominal de la Part A (826,101 DT) »

Note 1. Présentation du fonds

(a) Présentation du fonds

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.927.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT permettant d'atteindre un montant libéré de 9.927.000 DT. Cette dernière libération pouvant être détaillée par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Bank ;
- 425.000 DT au profit de la FPMEI (fonds géré par BPI France);
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cession 2011	Montant Libéré en 2012	Montant Libéré en 2013	Amt 2015	Amt 2018	Capital au 31/12/2020
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	-	250 000	-	151 899	22 000	826 101
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	-	500 000	-	303 797	44 000	1 652 203
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	-	-	-	75 949	11 000	413 051
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	-	825 000	-	501 266	72 600	2 726 134
FPMEI	425 000	425 000	425 000	0	-	425 000	-	258 228	37 400	1 404 372
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	-	250 000	-	151 899	22 000	826 101
GAT	125 000	125 000	125 000	0	-	-	-	56 962	8 250	309 788
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	-	2 250 000	-	1 500 000	217 250	8 157 750
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	-	3 000	8 000	11 000	-	-	44 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	-	(3 000)	5 000	(11 000)	-	-	8 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	-	-	13 000	-	-	-	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	-	2 263 000	-	1 500 000	217 250	8 209 750

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Il est à noter que le management a décidé de proroger trois fois la durée du fonds d'une année conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Courant 2017, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2018.

Ensuite, courant 2018, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Courant 2019 et 2020, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds respectivement jusqu'au 31 décembre 2020 et jusqu'au 19 septembre 2021.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du fonds

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention;
- Achever l'étude technique et économique du projet;
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(c) Régime fiscal applicable au fonds « Phenicia Seed Fund »

c-1) Pour les titulaires des parts

i) Souscripteurs des parts du fonds¹

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds²

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds³

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

c-2) Impôt direct applicable au fonds

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

c-3) Impôt indirect applicable au fonds

De par la nature de son activité, le fonds « **Phenicia Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds

La gestion du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

Cette rémunération a été révisée à la baisse à partir du 01 octobre 2019. Elle est désormais calculée sur la base d'un taux de 2,5% l'an (HT) des montants effectivement investis déduction faite des participations cédées (à leur valeur historique).

(e) Rémunération du dépositaire du fonds

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers du fonds « **Phenicia Seed Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value

réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers

4-1- Notes au bilan

4-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2020 à une valeur nette de 3.953.500 et se détaillent comme suit :

Désignation	Brut	Provision	Net au 31.12.2020
SANABIL MED	200 000	(50 000)	150 000
MAGALDIECASTING	950 000	(237 500)	712 500
SOTUFCA	900 000	(225 000)	675 000
AJIDO SA	206 000	(77 000)	129 000
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	(258 000)	387 000
INDUSTRIES AGRO ALI ABID (I2A)	350 000	(87 500)	262 500
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	(112 500)	337 500
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	(100 000)	300 000
CYTOPHARMA	1 000 000	-	1 000 000
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 101 000	(1 147 500)	3 953 500

4-1-2- Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées du fonds, sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt. Ils totalisent au 31 décembre 2020 une valeur nette de 774.000 DT.

Désignation	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 074 000	1 074 000
Dépréciation OCA AJIDOO	(75 000)	(75 000)
Dépréciation OCA I2A	(112 500)	(112 500)
Dépréciation OCA AAI	(112 500)	(112 500)
Total OCA net de dépréciation	(300 000)	(300 000)
Total	774 000	774 000

4-1-3- Disponibilités

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à la somme de 368.781 DT contre la somme de 257 DT au 31 décembre 2019.

4-1-4- Opérateurs Créditeurs

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds pour 873.913 DT, envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 24.159 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 78 DT et envers le dépositaire du fonds pour 10.604 DT.

4-1-5- Autres Créditeurs Divers

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT.

4-1-6- Capital

Au cours de l'année 2020, le capital du fonds « **Phenicia Seed Fund** » n'a enregistré aucun mouvement.

Le montant du fonds est présenté comme suit :

Désignation	Capital au 31/12/2014		Amortissement du Capital 2017		Capital au 31/12/2020	
	Nombre de Parts	Montant	Pourcentage de la VN Amortie	Amortissement en 2017	Pourcentage de la VN Restante	Capital
Amen Bank	1 000	1 000 000	17,39%	173 899	82,61%	826 101
Arab Tunisian Bank	2 000	2 000 000	17,39%	347 797	82,61%	1 652 203
Arab Tunisian Lease	500	500 000	17,39%	86 949	82,61%	413 051
BEI	3 300	3 300 000	17,39%	573 866	82,61%	2 726 134
FPMEI	1 700	1 700 000	17,39%	295 628	82,61%	1 404 372
Banque de l'Habitat	1 000	1 000 000	17,39%	173 899	82,61%	826 101
GAT	375	375 000	17,39%	65 212	82,61%	309 788
Total Parts A	9 875	9 875 000		1 717 250		8 157 750
ACP	44	44 000	0%	-	100,00%	44 000
Équipe de gestion	8	8 000	0%	-	100,00%	8 000
Total Parts B	52	52 000		-		52 000
Total des Parts A et B	9 927	9 927 000		1 717 250		8 209 750

Les réserves non disponibles englobent au 31 décembre 2020 la dépréciation sur les titres de participation afférentes aux participations dans le capital de :

- Société SOTUFCA à hauteur de 225.000 DT
- Société AJIDOO à hauteur de 77.000 DT
- Société SANABIL MED à hauteur de 50.000 DT
- Société I2A à hauteur de 87.500 DT
- Société ADVANCED WEB SOLUTIONS à hauteur de 258.000 DT
- Société ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES à hauteur de 100.000 DT
- Société Magal Die Casting à hauteur de 237.500 DT
- Société OCA AJIDOO à hauteur de 75.000 DT
- Société OCA I2A à hauteur de 112.500 DT ;
- Société OCA AAI à hauteur de 112.500 DT ; et
- Société GLOBAL PAYMENT GATEWAY à hauteur de 112.500 DT.

4-2- Notes à l'état de résultat

4-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus-values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du fonds au titre des obligations convertibles en actions. Ils s'élèvent à 0 DT au 31 décembre 2020 contre 127 DT au 31 décembre 2019.

4-2-2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 à 10 DT.

4-2-3- Charges de gestion du fonds

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 203.290 DT au 31 décembre 2020 contre 235.009 DT au 31 décembre 2019.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 144.026 DT (169.921 DT au 31 décembre 2019), à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 50.560 DT (59.649 DT au 31 décembre 2019), la commission du dépositaire du fonds pour 5.104 DT (4.491 DT au 31 décembre 2019) et la commission au titre de l'assistance pour la cession de la participation « CYTOPHARMA » pour 3.600 DT (948 DT au 31 décembre 2019).

4-2-4- Autres charges

Figurent sous cet intitulé, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT au 31 décembre 2020 (8.960 DT au 31 décembre 2019) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

4-2-5- Moins-values réalisées sur cession des titres

Figure sous cet intitulé, les moins-values sur cession de la participation au capital de la société TECFIBER qui a été concrétisée courant l'exercice 2020 pour un montant de 368.580 DT contre une valeur d'acquisition de 622.597 DT.

Note 5. Engagements hors bilan

Néant.

Note 6. Note sur l'impact « Covid-19 »

Malgré un contexte difficile dû aux répercussions de la prorogation de la pandémie COVID19, le ralentissement au niveau de la reprise de l'activité des tribunaux ainsi que le ralentissement des processus de liquidation, le gestionnaire a pu récupérer des montants garantis par la SOTUGAR au courant de l'année 2020. Cependant, un ralentissement du processus de liquidation sera enregistré pour certaines participations du fonds et par conséquent un décalage au niveau de la date de récupération des montants garantis par la SOTUGAR et liés à ces liquidations sera constaté. Par ailleurs et pour ce qui est de la durée du fonds « Phenicia Seed Fund », celle-ci a été prorogée jusqu'au 19 septembre 2021 après accord de plus de 75% des souscripteurs et ce comme prévu par le règlement intérieur du fonds. Une nouvelle prorogation de la durée du fonds pourra être initiée si cela s'avère nécessaire et si les souscripteurs détenant au moins 75% des parts A sont d'accord.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA FUND II
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 02 Avril 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **2 531 597** Dinars et une valeur liquidative, pour les parts A, égale à **1 011,627** Dinars par part et une valeur liquidative, pour les parts B, égale à **101,163** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gestionnaire du fonds et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux souscripteurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiés par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérfications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND II» des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND II» des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

**Le commissaire aux comptes :
Moncef Boussanouga Zammouri
FMBZ KPMG Tunisie**

BILANS
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		2 528 535	2 579 511
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	2 018 855	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	509 680	2 579 511
c - Autres valeurs			0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		19 126	16 798
a - Placements monétaires			0
b - Disponibilités	5-1-3	19 126	16 798
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		2 547 661	2 596 309
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	12 352	5 952
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	3 712	10 412
TOTAL PASSIF		16 064	16 364
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-6	2 502 500	2 502 500
a - Capital		2 502 500	2 502 500
b- Réserves non distribuables		0	0
CP 2 - Résultats Cumulés		29 097	77 445
a - Résultat net des exercices antérieurs		78	-32
b- Résultat de l'exercice		29 020	77 477
ACTIF NET		2 531 597	2 579 945
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 547 661	2 596 309

ETATS DE RESULTAT
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		85 870	90 860
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	85 870	90 860
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	31 708	17 581
<i>Total des revenus des placements</i>		117 578	108 440
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	83 544	25 349
<i>Revenu net des placements</i>		34 035	83 091
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	5 015	5 614
<i>Résultat d'exploitation</i>		29 020	77 477
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		29 020	77 477
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins)		0	0
values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		29 020	77 477

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODES CLOSES**

Au 31/12/2020 Au 31/12/2019

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	29 020	77 477
a - Résultat d'exploitation	29 020	77 477
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-77368	2 500
a- Souscriptions		
Capital	0	2 500
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	-77 368	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-48 348	79 977
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	2 579 945	2 499 968
b - en fin d'exercice	2 531 597	2 579 945
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	2 525	2 500
b - en fin d'exercice	2 525	2 525
Nombre de Parts A : 2500*1000		
Nombre de Parts B : 25*100		
VALEUR LIQUIDATIVE		
Parts A : 2500*1000	1 011,627	1 030,947
Parts B : 25*100	101,163	103,095

Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund II** » est un fond commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Le montant cible du fonds a été fixé à **11.000.000 DT**, répartis en **10.000 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **100 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Les premières libérations afférentes au montant initial du fonds ont porté sur un total **2.500.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Les deuxièmes libérations ont porté sur un total **2.500 DT**, divisé en **25 parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré à la date de clôture
Assurances MAGHREBIA	1 500 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	2 500 000
Alternative Capital Partners	2 500
Total Parts B	2 500
Total Général des Parts A et B	2 502 500

Le fonds « **Phenicia Fund II** » a été levé en Février 2019, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°04/2019 du 20 Février 2019.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund II** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'État) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans:

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission;
- des entreprises entant des programmes de mise à niveau.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « **Phenicia Fund II** » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «**Phenicia Fund II**» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds «**PHENICIA Fund II**» se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Phenicia Fund II** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Fund II** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Prise de deux participations:

- au capital de la société PRISMA SA pour un montant de 374.855 DT;
- au capital de la société SUDPOTASSE pour un montant de 375.000 DT.
- au capital de la société WOODPLAST pour un montant de 375.000 DT.
- au capital de la société SPIC PAPAGALLO pour un montant de 349.000 DT.
- au capital de la société AGRI MESTI SARL pour un montant de 170.000 DT.
- au capital de la société ECOMAT pour un montant de 375.000 DT.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund II** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Fund II** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund II** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2020 valeur brute de 2.018.855 DT, pouvant être détaillés comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2020	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Société « PRIMSA SA »	374 855	0	374 855	0
Société « SUDPOTASSE SA»	375 000	0	375 000	0
Société « WOODPLAST SA»	375 000	0	375 000	0
Société « SPIC PAPAGALLO SA»	349 000	0	349 000	0
Société « AGRI MESTI SARL»	170 000	0	170 000	0
Société « ECOMAT»	375 000	0	375 000	0
Total	2 018 855	0	2 018 855	0

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Phénicia Fund II», sont afférents à l'acquisition des B.T.A, des revenus de capitaux mobiliers courus au 31 décembre 2020 ainsi que les acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêté.

Ils totalisent au 31 décembre 2020 une valeur brute de 509.680 DT contre 2.579.511 DT au 31 décembre 2019 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
BTA	0	2 078 682
PLACEMENTS BANCAIRE	0	455 525
Placements OPCVM	509 680	45 304
Total	509 680	2 579 511

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à la somme de 19.126 DT contre 16.798 DT au 31 décembre 2019;

5-1-4- Opérateurs Crédeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « ACP S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 12.352 DT au 31 décembre 2020 contre 5.952 DT au 31 décembre 2019.

5-1-5- Autres crédeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer qui s'élèvent à 3.712 DT au 31 décembre 2020 contre 10.412 DT au 31 décembre 2019.

5-1-6- Capital :

Le capital du fonds « Phénicia Fund II» est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2019	Parts A	Parts B
Montant	2 500 000	2 500
Nombre de titres	2 500	25
Nombre d'actionnaires	2	1
Souscriptions réalisées 2020		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2020	0	0
Rachats effectués 2020		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2020	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2020	0	0
Autres mouvements 2020		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2020	0	0
Capital au 31-12-2020		
Montant	2 500 000	2500
Nombre de titres	2 500	25
Nombre des souscripteurs	2	1

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en **Bons de Trésor Assimilables** et des plus values des actions SICAV qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à un total de 85.870 DT contre 90.860 DT à fin 2019.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à un total de 31.708 DT contre 17.581 DT à fin 2019.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 84.254 DT au 31 décembre 2020 contre 83.544 DT au 31 Décembre 2019 ;

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à :

- des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 47.227 DT,
- la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 24.720 DT ;
- la commission du dépositaire du fonds pour 5.950 DT ;
- rémunération membres du comité d'investissement pour 5.647 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, la provision au titre des honoraires du CAC pour 3.821 DT, les diverses commissions bancaires pour 237 DT et la cotisation au CMF pour 708 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.